

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Approbation du Compte Administratif 2021 et affectation du résultat**

Vu l'exposé du Maire

La balance générale du compte administratif 2021 - budget principal – se présente comme suit :

**Investissement :**

Dépenses	33 674,05 €
Recettes	94 567,06 €
Excédent	60 893,01 €

**Fonctionnement :**

Dépenses	176 272,15 €
Recettes	516 050,47 €
Excédent	339 778,32 €

**Résultat global de l'exercice 2021– Excédent 400 671,33 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-APPROUVE**

- Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021.
- L'affectation des résultats :

Article 001 « Excédant d'investissement reporté »	60 893,01 €
Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	339 778,32 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de  
tous les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire,



Daniel LENGENFELDER

MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Approbation du Compte de Gestion 2021**

Au vu du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal du Service de Gestion comptable de Saverne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

**Considérant** que les opérations comptables ont été exactement décrites,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

-**CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs ;

-**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de  
tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,



Daniel LENGENFELDER

MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Approbation des taux d'imposition pour 2022**

Le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduit par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

La commune n'a pas augmenté ses taux en 2021 et il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre en ce sens et de ne pas augmenter les taux d'imposition suivants :

-Taxe sur le Foncier Bâti :	20,33 %
-Taxe sur le Foncier non bâti :	39,22 %

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** les taux d'imposition 2022 suivants :

<u>Taxe</u>	<u>Taux</u>
Foncier bâti	20,33 %
Foncier non bâti	39,22 %

**Vote à l'Unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Daniel LENGENFELDER

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Subvention à l'association Une Rose, Un espoir**

L'association Une Rose, Un Espoir du secteur Pays de la Zorn élargi organise une vente de roses par les motards au profit de la ligue contre le cancer le 30 avril 2022 sur tout le territoire.

Pour couvrir les frais d'organisation, l'association sollicite le concours des communes pour l'achat des roses.

Le Maire propose de prendre en charge financièrement les roses prévues pour la commune de Lixhausen soit un montant de 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soutenir financièrement l'opération Une Rose Un Espoir
- **DECIDE** de verser une subvention de 100,00 € à l'association Une Rose, Un espoir du secteur Pays de la Zorn élargi
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER



**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Subvention à l'association « La Hochfeldoise »**

« La Hochfeldoise » est une association qui a été créée en 2021 pour sensibiliser au cancer du sein sans oublier les autres cancers et lever des fonds pour l'Association Coeur de Sables.

Le projet de l'association est d'ouvrir une structure d'accueil pour les malades atteints d'un cancer et leurs familles sur le secteur de Hochfelden début 2023.

Le Maire propose de verser 100 € pour soutenir cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soutenir financièrement l'opération « La Hochfeldoise »
- **DECIDE** de verser une subvention de 100 € à l'association « La Hochfeldoise » dont le siège social est situé 10 rue du Gal Leclerc à Hochfelden.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER



**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Subvention à l'Œuvre nationale du Bleuets de France**

L'Œuvre nationale du Bleuets de France est une œuvre caritative intégrée depuis 1991 à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; elle apporte son aide aux ressortissants de l'Office.

Le Maire propose de verser une aide financière à cette œuvre caritative à hauteur de 50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soutenir financièrement l'Œuvre nationale du Bleuets de France.
- **DECIDE** de verser une subvention de 50,00 € à l'Œuvre nationale du Bleuets de France.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Daniel LENGENFELDER

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Subvention à l'association CARITAS**

L'antenne Caritas secteur de HOCHFELDEN a rencontré 43 situations de pauvreté dans 13 villages du territoire en 2021.

Elle a déjà accompagné plusieurs familles ou personnes seules de Lixhausen ces dernières années.

En 2022, l'accueil hebdomadaire des familles se poursuit à la Maison du Pays de la Zorn et pour poursuivre leurs actions, l'association sollicite le concours financier des communes.

Le Maire propose de verser 1€ par habitant à cette association soit 390,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soutenir financièrement l'antenne CARTIAS secteur de Hochfelden.
- **DECIDE** de verser une subvention de 390,00 € à l'antenne CARTIAS secteur de Hochfelden.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER



**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Subvention à l'association Garde et Aide à Domicile**

L'association Garde et Aide à domicile intervient dans la commune afin d'assurer une aide dans les activités de la vie courante des personnes à mobilité réduite.

L'association dispose d'un véhicule permettant d'accompagner les personnes à mobilité réduite dans les déplacements.

Pour poursuivre leurs actions, l'association sollicite le concours financier des communes.

Le Maire propose de verser 50,00 € à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soutenir financièrement l'association Garde et Aide à domicile.
- **DECIDE** de verser une subvention de 50,00 € à l'association Garde et Aide à domicile.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER





**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Approbation du budget Primitif 2022 de la Commune**

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2022 pour la commune de Lixhausen se présente comme suit :

**Section d'investissement :**

Dépenses : 751 505,01 €  
Recettes : 751 505,01 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 519 565,32 €  
Recettes : 519 565,32 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 pour la commune de Lixhausen.

**Vote à l'Unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Le Maire,**



**Daniel LENGENFELDER**

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11    En fonction : 10    Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Motion en faveur des deux jours fériés du droit local alsacien-mosellan**

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle.

Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

Nous, conseil municipal de LIXHAUSEN demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

**Vote à l'unanimité**



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Le Maire,**

**Daniel LENGENFELDER**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702704-20220331-DELC10-2022-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Motion concernant l'ouverture d'une classe supplémentaire de 6<sup>ème</sup> au Collège Gustave Doré à HOCHFELDEN**

Suite au dernier Conseil d'Administration du Collège Gustave Doré de Hochfelden et à la prise de connaissance de la DHG, il a été indiqué qu'il est indiqué qu'il y aurait 186 élèves en classe de 6<sup>ème</sup>.

Ces classes seront donc particulièrement surchargées et les conditions ne seront absolument pas propices aux apprentissages dans ce cadre-là.

De plus, ces classes vont accueillir des élèves en inclusion, avec des situations de handicap plus ou moins lourdes. La plupart de ces élèves seront accompagnés de leur AESH.

Le collège est très attentif à l'inclusion. Pour certains élèves ils sont dans une classe 20h par semaine.

Le collège a été construit pour accueillir 800 élèves, les salles de classe sont suffisamment nombreuses mais néanmoins elles sont trop petites pour accueillir des classes avec autant d'élèves, parfois 33 personnes par salle de classe, comme cela a été le cas en 2020-2021. Les tables et les chaises prennent tout l'espace et les enseignants ne peuvent circuler librement dans la salle. Les issues de secours sont inaccessibles car barrées par du mobilier élève.

Les locaux sont particulièrement petits pour ces futures classes surchargées de 6<sup>ème</sup>. La place ne sera pas disponible, c'est indéniable.

Les conditions de sécurité physique et les conditions d'apprentissage ne sont absolument pas propices pour les élèves, ni pour les enseignants. La qualité des apprentissages sera remise en cause avec de tels effectifs surchargés dans l'ensemble de ces classes du collège.

Nous, Conseil municipal de LIXHAUSEN, demandons l'examen de cette situation et l'ouverture d'une classe supplémentaire de 6<sup>ème</sup> dans l'établissement Gustave Doré de Hochfelden.

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

Accusé de réception en préfecture  
067-216702704-20220331-DELC11-2022-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022



**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)**

Le Maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller.

Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET** un avis favorable à la fusion des consistoires de Bischwiller, Sainte Marie aux Mines et Strasbourg,
- **EMET** un avis favorable au changement de nom pour ce consistoire qui deviendrait le « consistoire de Strasbourg ».

**Vote à l'unanimité**

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER



Accusé de réception en préfecture  
067-216702704-20220331-DELC12-2022-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2022

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Elus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 27 mars 2022

Présents : Guillaume GRÜN, Maxime HOUDE Daniel LENGENFELDER, Luc KERN, Bernadette MACK, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER)

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Signature d'une convention avec le Football Club de LIXHAUSEN pour la mise à disposition du Club House et des vestiaires sportifs par la Commune.**

Le Maire rappelle que le Club House est entré en fonction depuis mars 2019 et que le Football Club de Lixhausen (FCL) l'utilise depuis cette date.

Après 2 années d'utilisation chamboulées par la crise sanitaire, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition avec le FC Lixhausen pour l'utilisation du club house.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du bâtiment Club-House et Vestiaires Sportifs, ainsi que des locaux attenants situés au sous-sol de la salle des fêtes (vestiaires, débarras et toilette), ainsi il est proposé de :

- Mettre les locaux du Club -House et des vestiaires sportifs à disposition gracieusement du FCL.
- Le FCL prendra à sa charge les frais de fonctionnement du bâtiment mis à disposition :
  - eau potable,
  - Fioul,
  - Électricité( 50 % de l'abonnement + consommation réelle),
- Le FCL s'engage à entretenir les locaux et à réparer toute dégradation survenue lors de son utilisation des locaux,
- Le FCL aura à sa charge l'entretien des abords du bâtiment et des terrains.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la signature d'une convention de mise à disposition du Club house et des vestiaires sportifs avec le Football Club de Lixhausen (FCL).
- **DECIDE** de mettre à disposition les locaux du club house et des vestiaires sportifs gracieusement au Football Club de Lixhausen.
- **DEMANDE** au Maire de mettre en œuvre la convention et de refacturer annuellement au football Club de Lixhausen les charges suivantes
  - Eau potable,
  - Fioul,
  - Électricité (50 % de l'abonnement + consommation réelle).
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Matthieu TROESCH et Guillaume GRÜN ne prennent pas part au vote**

**8 voix pour**



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Le Maire,**

**Daniel LENGENFELDER**